FEANTSA

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
Communiqué de presse – 31 octobre 2011
Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La criminalisation du sans-abrisme n'est pas une réponse adéquate, contrairement aux stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme

La FEANTSA a déjà exprimé ses inquiétudes par rapport aux attaques concertées et continues à l'encontre des sans-abri en Hongrie ainsi que par rapport aux mesures punitives auxquelles les personnes sans domicile sont confrontées, qui engendrent une criminalisation du sans-abrisme. Nous avons condamné et demandé le retrait d'une proposition de loi qui criminaliserait le fait de dormir dans la rue en Hongrie, faisant en sorte que les personnes dormant à la rue soient sujettes à des amendes ou des peines d'emprisonnement, et nous proposons une stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme en tant qu'alternative positive.

Dans le débat public sur le sans-abrisme, les politiciens hongrois font souvent référence à des exemples venant des quatre coins de l'Europe et établissent des comparaisons alléguées avec des politiques dans d'autres pays européens. István Tarlós, le maire de Budapest, a affirmé que « ceux qui pensent que tous les problèmes seraient résolus si les sans-abri recevaient un logement […] se trompent. Je me demande pourquoi les libéraux qui préconisent des idéologies laxistes ne prennent pas la peine de jeter un coup d'œil aux politiques et pratiques de ces pays européens comment l'Autriche, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, l'Allemagne ou même les Pays-Bas. Dans tous ces pays, il existe des régulations strictes. »

En réponse à ces exemples allégués, la FEANTSA peut offrir des preuves de son travail à travers l'Europe qui montrent que si la plupart des pays mentionnés appliquent des règles strictes pour les services d'aide aux sans-abri en termes de financement, de qualité et d'accompagnement, il n'existe aujourd'hui en Europe aucune législation nationale qui impose ces lourdes peines aux sans-abri comme c'est le cas en Hongrie. Par ailleurs, il n'existe aucune législation nationale qui menace les sans-abri de peines d'emprisonnement. Il convient de noter que les villes européennes qui mettent quelque peu la pression sur les sans-abri pour que ceux-ci utilisent les services proposent également un nombre adéquat de services et d'alternatives au sans-abrisme. Ces alternatives incluent des vraies options de logement pour les personnes sans domicile, dans des logements locatifs sociaux ou dans des logements accompagnés du marché locatif privé. Ce n'est pas le cas à Budapest, où les centres d'hébergement sont déjà complets alors que plus d'un millier de personnes dort dans la rue. Au lieu de construire des centres d'hébergement conventionnels de large capacité, certaines stratégies de lutte contre le sans-abrisme – dans le cadre de l'approche du logement d'abord – ont comme objectif de réduire l'utilisation des centres d'hébergement conventionnels et de les transformer en unités de logement locatif et accompagné. (Finlande, Glasgow (Royaume-Uni)).

Contrairement aux déclarations du maire de Budapest, l'approche prônée par la ville de Budapest est contraire aux tendances des autres parties de l'Europe. Ces tendances incluent des approches positives basées sur le logement pour réduire le sans-abrisme, telles que l'approche du logement d'abord (qui est actuellement développée dans de nombreux pays européens incluant la Finlande, le Portugal, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Autriche, l'Irlande, la France et les Pays-Bas), le droit au logement opposable en France, et des stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme au Danemark, en Finlande, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni.

Si ces pays sont les exemples que Budapest désire suivre, il reste du chemin à parcourir. La tendance à la criminalisation est présente dans l'ensemble de Budapest, mais certains arrondissements appliquent une pression plus importante (sans offrir de vraies alternatives, ou seulement pour 10% des personnes concernées) – comme c'est le cas dans le 8e arrondissement, et d'autres (le 5e et le 14e par exemple) prévoient de suivre cet exemple. Pour suivre les tendances européennes, il faudrait abandonner l'idée de criminaliser le sans-abrisme. Il convient de développer des efforts concertés pour lutter contre ce problème complexe qui ne criminalisent pas les personnes qui sont touchées par ce phénomène sociétal.

Le mois dernier, le Parlement européen a adopté une résolution demandant le développement d'une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme. Les idées soulignées dans cette résolution contrastent complètement avec les mesures prises par la ville de Budapest. Il est intéressant de noter que la résolution a bénéficié du soutien de la plupart des députés européens hongrois, incluant les membres du parti soutenant M. Tarlos, le parti des maires des 5e, 8e et 14e arrondissements de Budapest. La résolution demande le développement d'une stratégie avec un accent spécifique sur des approches novatrices basées sur le logement, des liens avec les fonds structurels et un cadre pour suivre le développement de stratégies nationales et régionales de lutte contre le sans-abrisme. Cette résolution devrait servir de base pour l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme en Hongrie. C'est cette voie là qu'il faut suivre, et non celle de la criminalisation du sans-abrisme.

European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL
Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL
194 Chaussée de Louvain ■ 1210 Brussels ■ Belgium ■ Tel.: +32 2 538 66 69 ■ Fax: +32 2 539 41 74 ■ office@feantsa.org ■ www.feantsa.org

FEANTSA

Freek Spinnewijn, directeur de la FEANTSA, considère qu'avec « *un message clair du Parlement européen, incluant une majorité de députés européens hongrois, en faveur d'une stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme en Europe et d'approches basées sur le logement, nous aimerions voir le développement d'une stratégie basée sur le logement qui travaille avec les prestataires de services d'aide aux sans-abri en Hongrie, et la volonté de suivre les exemples positifs en Europe qui se sont avérés utiles pour réduire le sans-abrisme. »*

La FEANTSA recommande :

- Le retrait de la proposition de loi qui engendrerait une violation des droits humains des personnes sans domicile
- Une consultation régulière avec les représentants de la société civile et les organisations travaillant dans le domaine ainsi que les personnes sans domicile à proprement parler, en vue de mieux comprendre la réalité du sans-abrisme, en évaluant les besoins existants et en développant les mesures politiques et légales appropriées
- La garantie du droit au logement opposable pour tous et de l'exercice du droit au logement
- L'amélioration des services et conditions des centres d'hébergement, en augmentant le parc de logements sociaux et l'aide au logement
- Le développement d'une approche stratégique à long terme en vue de mettre un terme au sans-abrisme en Hongrie

---------- FIN ----------

Plus d'informations sur www.feantsa.org ou au 0032 2 538 66 69

Notes pour les éditeurs

1. La FEANTSA est la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. C'est une fédération d'associations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.
2. La Résolution B7-0475/2011 du PE, adoptée par une large majorité, envoie un message politique fort selon lequel le sans-abrisme est une question urgente, sur laquelle l'UE doit améliorer sa coordination et soutenir les politiques des États membres.
3. Le soutien de la résolution par les délégués du parti gouvernant hongrois est clairement évident dans le vote nominal.
4. Plus d'informations sur les stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme sont disponibles sur le site web de la FEANTSA.
5. Les communiqués de presse précédents de la FEANTSA condamnant la criminalisation du sans-abrisme en Hongrie sont disponibles sur notre Page presse.

Pour plus de détails, veuillez contacter :

- Freek Spinnewijn, directeur de la FEANTSA
- Dalma Fabian, chargée de mission de la FEANTSA
- Boróka Fehér, représentante de Tizek Társasága, fédération des prestataires de services pour les sans-abri à Budapest
- Péter Bakos, membre du CA de la FEANTSA pour la Hongrie, membre du Comité exécutif de la FEANTSA.

Pour toute information liée aux médias, veuillez contacter Suzannah Young, chargée des communications de la FEANTSA

* * * * *